

Présentation pendant 20 minutes d'une action conduite par le candidat témoignant de son rôle de personne ressource en matière d'éducation inclusive et de sa connaissance des modalités de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, suivie **d'un échange d'une durée de 10 minutes** avec la commission. La présentation peut se faire à partir de tout support écrit ou numérique (enregistrements audio, vidéo, etc.). Il s'agit pour le candidat de présenter une action de sensibilisation, d'information, de valorisation d'une action pédagogique à destination de professionnels de l'éducation ou de partenaires.

Observations

PRESENTATION DE L'ACTION	
Choix d'une action concrète qui engage : <ul style="list-style-type: none"> • une coordination des membres de la communauté éducative • qui tient compte du contexte 	
Présentation de l'action : constat à l'origine de l'action, déroulement de l'action, analyse critique de l'action (points forts, limites) et perspectives d'évolution	
S'inscrit dans une perspective d'éducation inclusive et mobilise les cadres législatif et réglementaire	
S'inscrit dans une démarche d'accompagnement co-élaborée avec différents acteurs et partenaires dans une éthique et un positionnement professionnels	
Coordonne des actions avec les membres de la communauté éducative pour la scolarisation et l'accompagnement des élèves	
Présentation orale claire, planifiée et structurée respectant le format de 20 mn.	
ENTRETIEN AVEC LE JURY	
Elabore sa réflexion en s'appuyant sur les questions des membres du jury	
Précise le périmètre, les moyens et la visibilité de personnes ressources grâce à son action	
S'appuie sur les enjeux éthiques et sociétaux de l'école inclusive pour fonder son positionnement	